

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Lotissement de Jouvence : vente du lot n°1

Le conseil municipal donne un avis favorable pour la vente du lot 1 (parcelle C N°1 205 : 830 m²) à M. Benoît NOBLANC et Aurélie HURIAU, actuellement domiciliés Le Bas Perron à Fontaine-Couverte, moyennant le prix de 9 918.50 €.

Délibération du 16/04/2014 relative aux délégations du conseil municipal au maire : précisions à apporter

Le conseil municipal précise la limite requise par l'article L2122-22 pour la rubrique n°1, à savoir le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000.00 €.

Loyers de la maison 30, rue Pierre Barauderie et du logement 34, rue Pierre Barauderie

Peu de demandes de location sont reçues en mairie. Dans l'objectif de trouver plus facilement des locataires, le conseil municipal décide de baisser le loyer de la maison 30, rue Pierre Barauderie à 390 € et celui du logement 34, rue Pierre Barauderie à 290 €.

Taxe d'aménagement –reconduction de la délibération n° 2011-28 du 26 octobre 2011

Le conseil municipal décide de continuer à appliquer la taxe d'aménagement initialement instituée pour une durée de 3 ans. Il maintient son taux à 1%.

Accord pour le nettoyage des maisons locatives 4 et 6 rue Pierre Barauderie

Par l'entreprise Chesneau environnement d'Alexain (53) pour un montant HT de 2 247.00 €

Commémoration

Elle aura lieu le dimanche 09 novembre 2014 : rassemblement à la mairie à 10h45, suivi du dépôt de gerbe au monument aux morts et du vin d'honneur à la petite salle derrière la mairie. La population est invitée à participer à cette commémoration.

Le 26 septembre 2014
Le Maire,